



Rachat societe par une autre societé

Par **equinet10**, le **19/04/2010** à **20:41**

Bonjour,
ma societé (A) a été rachetée (donc par une autre société B) il y a quelques mois
comme il est dit "on a 5 ans pour réclamer ses indus si on le prouve (exemple heures
supplémentaires avec inscription de la pointeuse donc aucun doute)
mais à qui les réclamer?"

Par **Cornil**, le **22/04/2010** à **00:00**

Bonsoir "equinet10"

Ton contrat de travail ayant été transféré à la nouvelle société, c'est à cette dernière que tu
dois t'adresser, car elle reprend le contrat en l'état avec son historique. Libre à elle de se
retourner contre l'ancienne société.
Bon courage et bonne chance.

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des
forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les
forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas
retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima
d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas
tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession
(en préretraite)